

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE



La Brèche à Bailly-le-Bel

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉS





L'un des faits marquants de cette année 2024 a été le départ de notre directeur, M. MENVIELLE, qui s'en est allé vers de nouveaux horizons professionnels. Erwan a su faire évoluer notre structure, créée en 2018. Par ses compétences techniques, il a permis d'éclairer les élus afin que ces derniers puissent fixer les orientations du syndicat. Je tiens personnellement à lui adresser mes félicitations pour le travail accompli et souligner de nouveau l'engagement qui a été le sien durant ces 7 dernières années. Je souligne également l'implication de nos 3 techniciens qui sont Anne-Lise BELLANCE, Angélique VILLEMAIN et Quentin LESCUYER. Ils ont su, pendant 6 mois, œuvrer afin que l'absence de directeur soit la moins impactante pour nos missions. Depuis début mars, Hugues ALEXANDRE nous a rejoint en tant que directeur.

En ma qualité de Président, je suis très confiant sur la réussite de cette nouvelle équipe. Cette année encore, le SMBVB a porté de nombreux projets. En rivière, deux projets ont vu le jour avec la restauration de la continuité écologique au niveau du moulin Bailly-le-Bel, à Breuil-le-Sec, ainsi que la restauration des berges de la Brèche, au droit du lavoir de Ramecourt, à Agnetz. De plus, les plans de gestion des zones humides ont également bien avancé avec la réalisation de travaux sur 8 communes : Fitz-James, Clermont, Breuil-le-Vert, Breuil-le-Sec, Bailleval, Rantigny, Liancourt et Nogent-sur-Oise. L'ensemble de ces projets est rendu possible grâce au travail de pédagogie mené par les techniciens du syndicat ayant permis de rassembler tous les acteurs, élus, institutionnels, financeurs... autour d'un même objectif, celui d'améliorer la qualité de nos milieux aquatiques.

Nous avons traversé en 2024 une année pluvieuse, la recharge a ainsi permis de combler le déficit des 2 années précédentes. Les années 2022 et 2023 nous ont cependant rappelé que la ressource en eau était précieuse et que celle-ci mettait du temps à se régénérer. Malheureusement, les années à venir risquent d'apporter des phénomènes climatiques (sécheresse, inondations, ...) plus fréquents et plus intenses. Ainsi, il est devenu nécessaire de mettre en place des études quantitatives à l'échelle du département de l'Oise, regroupant tous les acteurs et usagers de l'eau afin de déterminer les quantités mobilisables de cette ressource. Dans ce cadre, le SMBVB réalise donc actuellement une étude simplifiée de la nappe sur son territoire, le département ayant pour projet de porter en 2025 une étude plus globale.

Les élus de notre syndicat ont validé pour les 5 prochaines années un plan pluriannuel de restauration et d'entretien ambitieux, illustrant ainsi la volonté qui est la nôtre de préserver nos milieux et d'assurer, comme la loi l'oblige, la continuité écologique.

N'hésitez pas à contacter l'équipe technique du SMBVB pour toute question. Vous souhaitant une bonne lecture ! »



Olivier FERREIRA
Président du SMBVB

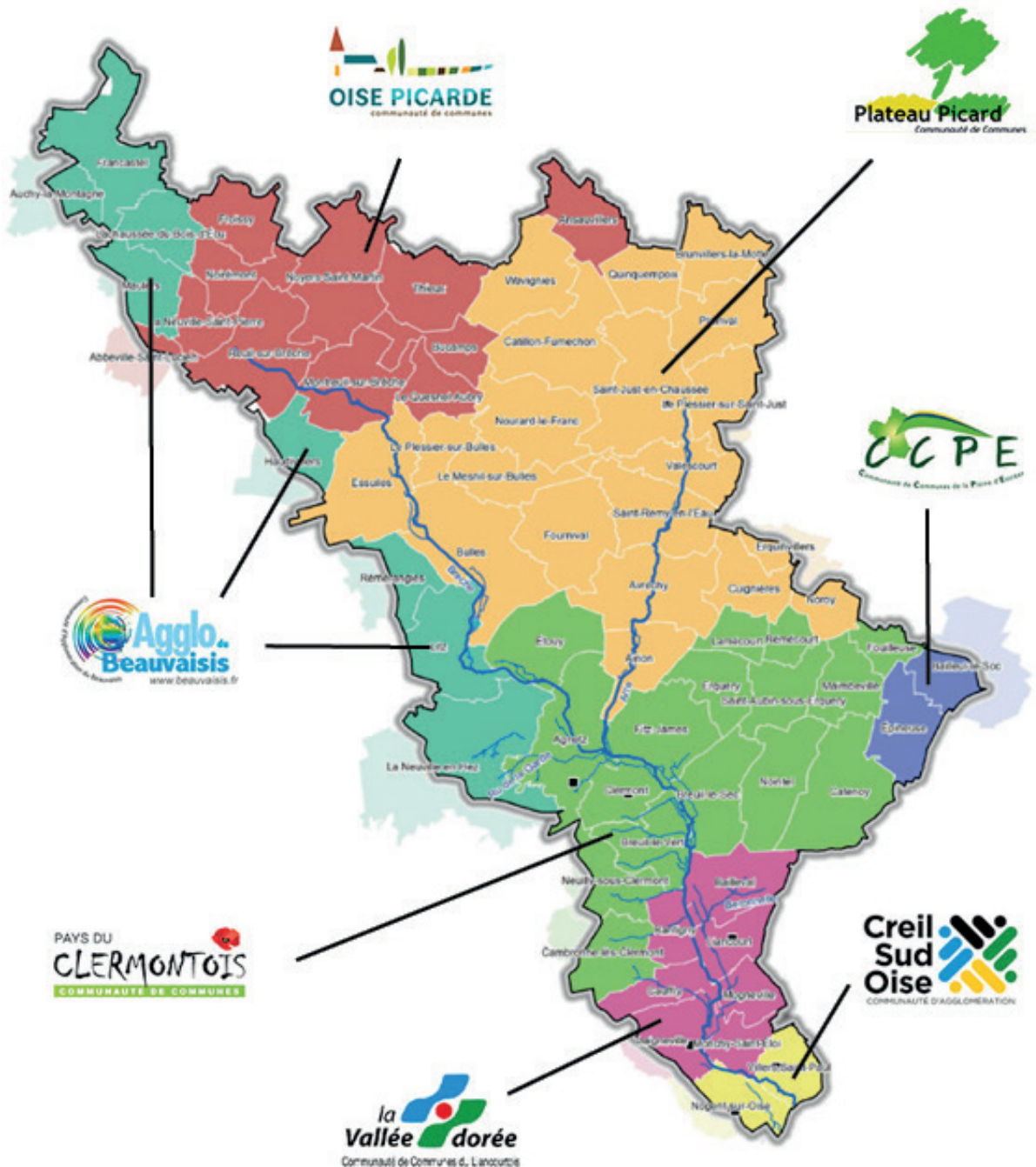
Le SMBVB	4
Présentation	4
Les élu.e.s	5
L'équipe technique	6
Bilan financier	7
Le SAGE	8
Réflexion sur la compétence ruissellement	8
La situation hydrologique de 2024	8
La Commission Locale de l'Eau (CLE)	9
Animation du CTEC Brèche	10
Les actions en rivière	11
Etudes	11
Typologie des travaux	13
Travaux des restauration	14
Travaux d'entretien	16
Suivi physico-chimique	17
Les actions en zones humides	18
Etude et plan de gestion	18
Typologies de travaux	18
Restauration des zones humides	19
Autres missions	26
L'animation et la sensibilisation	27
Réseau	27
Grand public et élus	27
Scolaires	28
Publication	29



Présentation

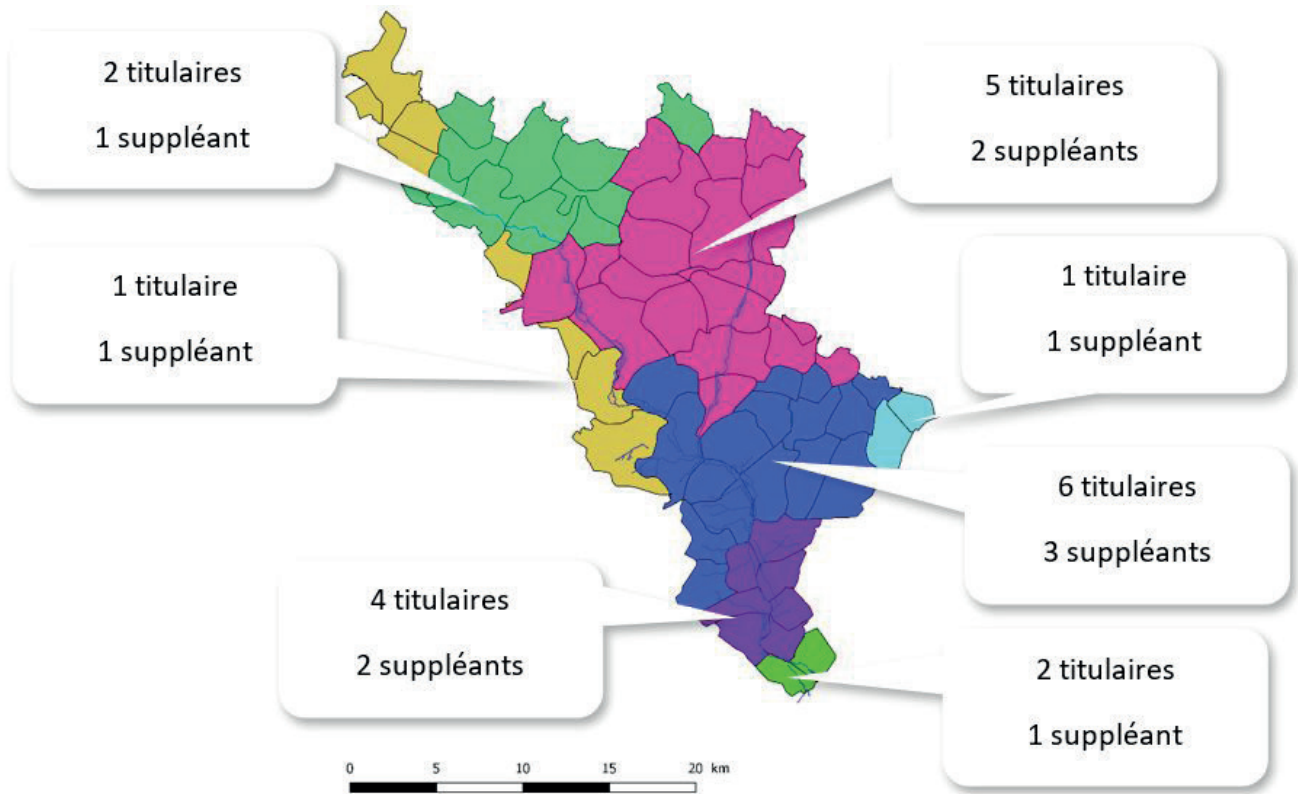
Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche compte sept intercommunalités. Ses membres sont la Communauté de Communes de l'Oise Picarde, la Communauté de Communes du Plateau Picard, la Communauté de Communes du Clermontois, la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, la Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée Dorée et l'Agglomération Creil Sud Oise.

Il a été créé en 2017 avec pour compétence la mise en œuvre et le suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Brèche puis a pris en mars 2018 la compétence Gestion des Milieux Aquatiques.



Les élu.e.s

Le SMBVB est administré par un conseil syndical composé de 21 délégués titulaires et 11 délégués suppléants. La répartition entre les membres est basée sur la clé de répartition définie dans les statuts (45% population, 35% surface de bassin et 20% linéaire de cours d'eau).



Représentation des EPCI au sein du conseil syndical

Le conseil syndical s'est réuni les 24 janvier, 20 mars et 17 octobre

Chaque EPCI est représenté par l'un de ses membres au sein du bureau. Sa composition est la suivante :

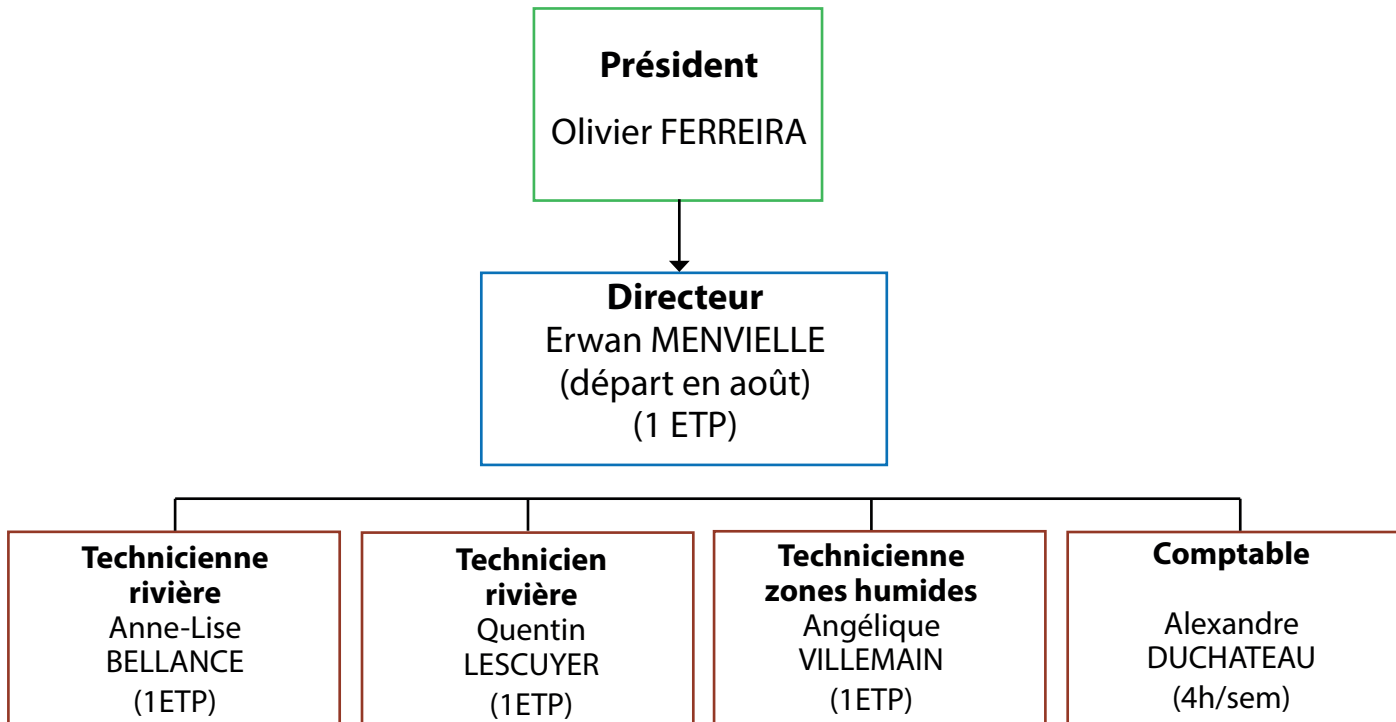
- Président : Olivier FERREIRA
- 1^{er} vice-président (CC Clermontois) : Jean-Claude PELLERIN
- 2^{ème} vice-président (CC Plateau Picard) : Olivier DE BEULE
- 3^{ème} vice-président (CA du Beauvaisis) : Jean-Jacques DEGOUY
- 4^{ème} vice-président (CC Oise Picarde) : Patrick GUIBON
- 5^{ème} vice-président (ACSO) : Raymond GALLIEGUE
- 6^{ème} vice-président (CC de la Plaine d'Estrées) : Christophe YSEMBOURG

Le bureau s'est réuni les 9 janvier, 12 mars, 16 avril, 30 mai, 18 septembre et 19 décembre.



L'équipe technique

L'équipe technique est composée de quatre postes techniques à temps plein et d'un poste administratif à raison de 4h par semaine. Les postes techniques sont répartis de cette façon : deux techniciens rivière Anne-Lise Bellance et Quentin Lescuyer ainsi qu'une technicienne zone humide, Angélique Villemain. Le poste administratif est occupé par Alexandre Duchateau. L'équipe a été encadrée par le directeur et animateur du SAGE Erwan Menvielle jusqu'en août 2024.



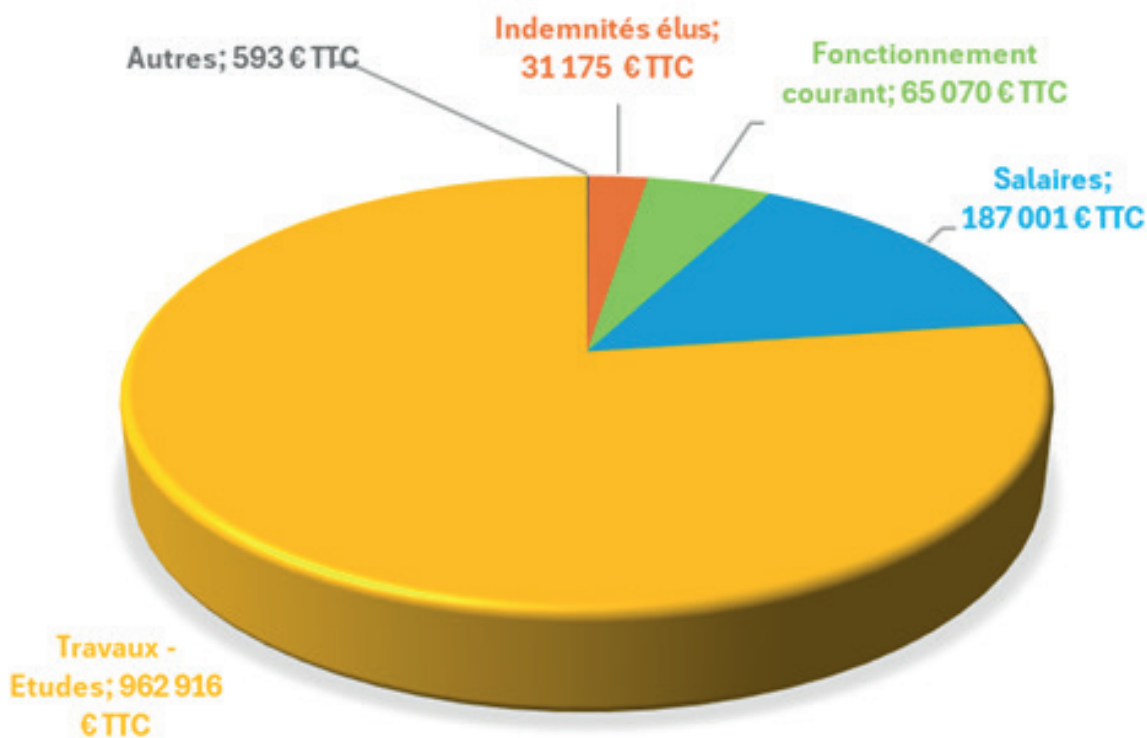
Organigramme du syndicat



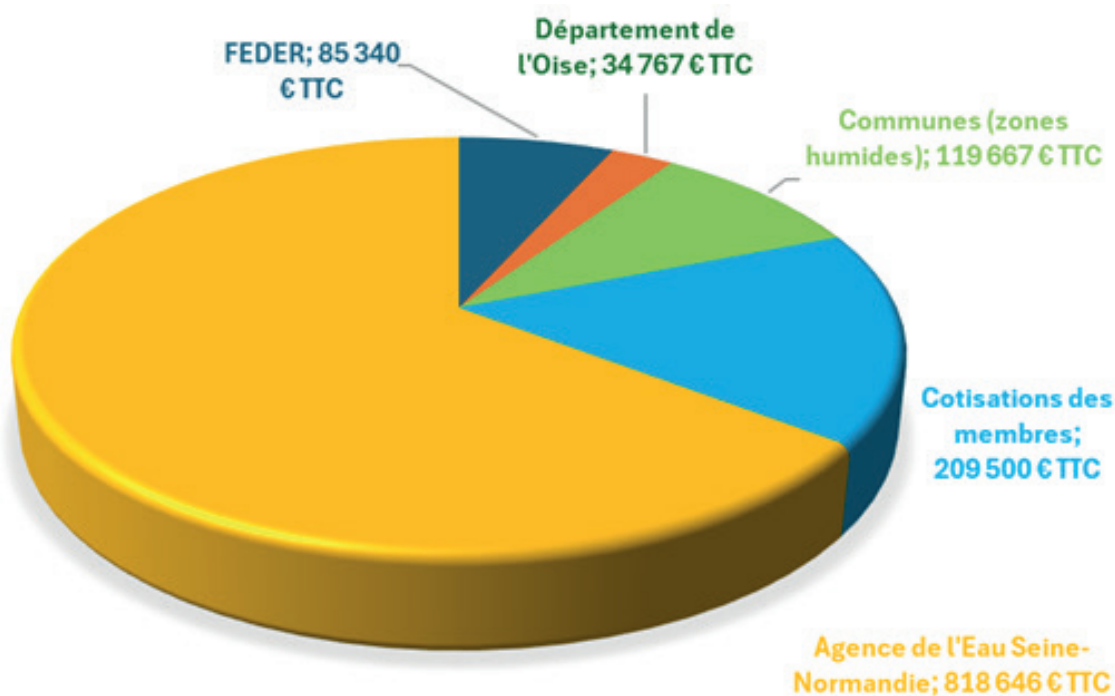
Bilan financier

Les montants présentés dans les graphiques ci-dessous se rapportent aux dossiers 2024. Certains de ces montants sont encore à payer ou à percevoir. Sur l'année, les dépenses se sont élevées à 1 246 755 € et les recettes à 1 281 570 €, occasionnant ainsi un excédent de 34 815 €.

Dépenses du SMBVB sur l'année 2024 (en euros TTC).



Recettes du SMBVB sur l'année 2024 (en euros TTC).



Le sage

Le SAGE de la Brèche a été approuvé le 25 novembre 2021. 2024 a ainsi constitué la troisième année de mise en œuvre. Le SAGE de la Brèche s’articule autour de 4 enjeux, déclinés en 9 orientations, elles-mêmes traduites en 60 dispositions et 4 règles.

Les actions du SAGE relatives à l’enjeu C – Protéger les patrimoines aquatiques et humides, sont détaillées dans les parties «Les actions en rivière» et «Les actions en zone humide» du rapport. Elles concernent en effet le SMBVB à la fois en tant que structure porteuse du SAGE et maître d’ouvrage.

Réflexion sur la compétence ruissellement

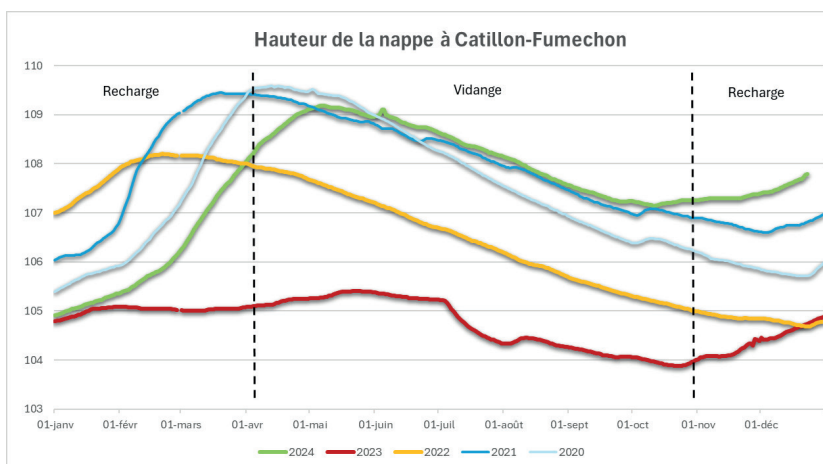
En 2022, le syndicat a été maître d’ouvrage d’une étude visant à structurer la compétence ruissellement sur le bassin. Malheureusement, en raison d’une forte hétérogénéité de la connaissance entre les EPCI, cette étude a été suspendue.

En 2024, le sujet est revenu à l’ordre du jour avec la sollicitation du SMBVB par la CAB. Les élus envisageraient en effet de prendre cette compétence et ils souhaiteraient la transférer aux différents syndicats de bassin (dont le SMBVB) de leur territoire. Cette demande, couplée à des dynamiques semblables sur d’autres EPCI, a permis de relancer la réflexion.

Aucune décision n’a encore été prise, mais il est probable que le sujet évolue en 2025.

La situation hydrologique en 2024

Le graphique ci-après exprime l’évolution du niveau supérieur de la nappe phréatique par rapport au niveau de la mer, qui est de zéro. Cette hauteur est relevée quotidiennement dans 2 piézomètres. Ici, ce sont les données du piézomètre de Catillon-Fumechon, en amont du bassin-versant, qui sont présentées.



Comme le montre le graphique, la recharge de l’année 2022 a été très faible et celle de l’année 2023 inexistante.

La pluviométrie a été largement excédentaire pour l’année 2024, ce qui a permis aux nappes de combler le déficit cumulé des 2 années précédentes, revenant ainsi au niveau des normes saisonnières.

De plus, les valeurs de débits à la station de Nogent-sur-Oise ont été le plus souvent supérieures au module.

Cependant, si la situation est redevenue normale, il ne faut pas oublier que la nappe phréatique est une ressource précieuse et indispensable qui met du temps à se recharger. Cette ressource doit donc être utilisée de façon raisonnée et prendre en compte les préconisations données par les études de l’aquifère.

Réflexion sur la réalisation d’une modélisation de la nappe

Les dispositions D16 et D17 préconisent la réalisation d’une étude sur les volumes prélevables à l’échelle des aquifères ainsi que l’amélioration des connaissances sur les échanges nappes/rivières pour les tronçons amont de l’Arré et de la Brèche. Le CTC de la Brèche prévoit également la réalisation d’une modélisation de la nappe à l’échelle du bassin de la Brèche.

Dans cette optique, le SMBVB a lancé en 2024 une étude simplifiée visant à aboutir à une première estimation des volumes mobilisables. Cette étude se base sur l’analyse statistique des données historiques. Le comité de pilotage de lancement s’est déroulé en mai, les premiers résultats de cette analyse seront présentés lors d’un COPIL le 15 janvier 2025.

En parallèle, le département de l’Oise a candidaté à l’appel à projets de l’Agence de l’Eau Seine Normandie pour réaliser une étude de type HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat), à l’échelle de l’Oise. Cette étude a pour objectif de préciser les volumes prélevables par bassin, en prenant en compte les évolutions prévisibles du changement climatique. Le SMBVB, tout comme les autres syndicats de l’Oise, a été associé aux réunions de concertation préalables et à l’élaboration du CCTP. Le lancement de cette étude est prévu en 2025.

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie le 23 mai 2024, afin d'étudier la mise en oeuvre d'une étude hydrogéologique relative à l'estimation des volumes mobilisables sur l'ensemble du bassin-versant de la Brèche.

Plusieurs recommandations ont ainsi été émises :

- ➔ Respecter les termes de l'arrêté cadre et prendre des arrêtés de restriction dès le franchissement d'un seuil
 - ➔ Supprimer l'article 6.2 de l'arrêté cadre départemental
 - ➔ Mettre en place dès maintenant une gestion volumétrique, en se basant dans un premier temps sur les coefficients utilisés dans la Somme, puis en précisant les valeurs par une étude de modélisation
 - ➔ Mettre en place une communication adaptée dès le franchissement d'un seuil (seul ce dernier point a été mis en oeuvre par l'Etat en 2023)
- A destination des services de l'Etat**
- ➔ Etudier la mise en place une tarification évolutive du prix de l'eau
 - ➔ Favoriser les projets de désimperméabilisation des sols et limiter au maximum les nouveaux projets d'imperméabilisation
 - ➔ Mettre en place des actions de distribution de cuves de récupération d'eau de pluie aux usagers
- A destination des EPCI**

Enfin, la CLE a rappelé son intérêt pour la réalisation d'une modélisation du comportement de la nappe avec les autres SAGE du département.



Flyers alerte / alerte renforcée / crise élaborés par la DDT

DOISE : À Baillevall, tarif évolutif et forages interdits

Johanna Duchesne Deux communes ont suggéré l'instauration d'un tarif évolutif de l'eau et l'interdiction de nouveaux forages dans la commune de Baillevall. C'est ce que la Commission Locale de l'Eau (CLE) a étudié lors de sa réunion du 23 mai 2024. La commune de Baillevall a demandé à la CLE de prendre en compte les besoins de la commune de Baillevall et de proposer un tarif évolutif de l'eau. La commune de Baillevall a également demandé à la CLE de prendre en compte les besoins de la commune de Baillevall et de proposer une interdiction de nouveaux forages dans la commune de Baillevall. La CLE a étudié ces deux propositions et a décidé de recommander à la Commission Départementale de l'Eau (CDE) de prendre en compte les besoins de la commune de Baillevall et de proposer un tarif évolutif de l'eau et une interdiction de nouveaux forages dans la commune de Baillevall.

Article du Parisien sur la mise en place de la tarification évolutive au sein de la CCLVD

Durant cette année, 9 avis ont été émis.

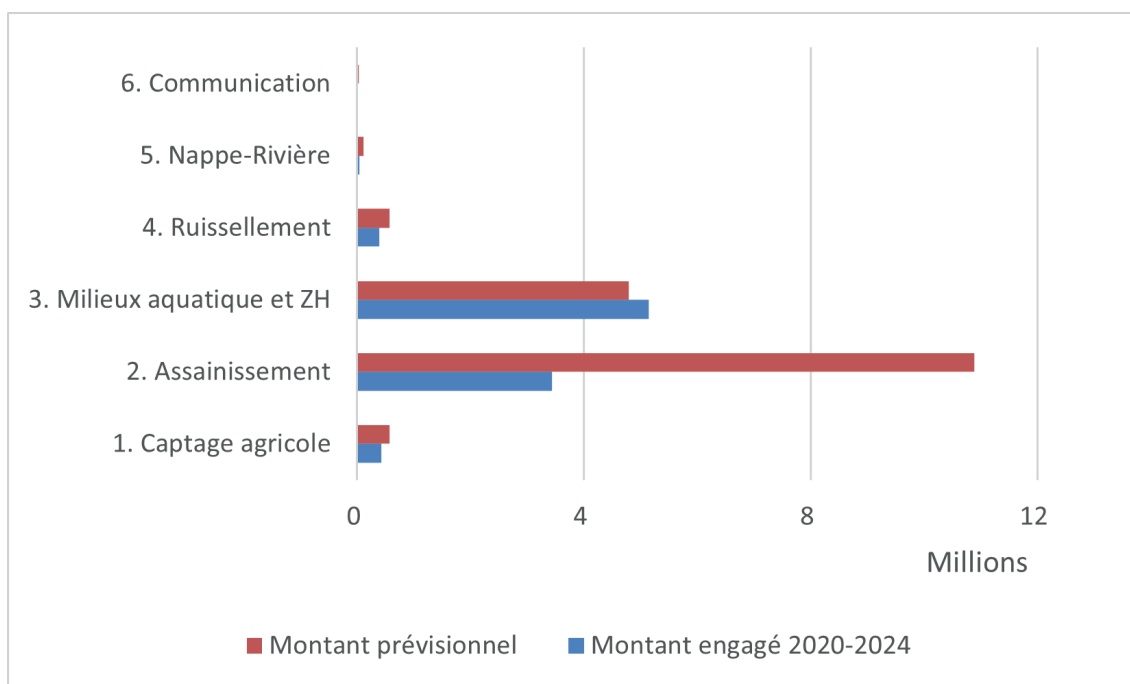
Numéro avis	Projet	Avis
2024-01	«Instauration d'un droit de préemption pour préservation de la ressource en eau sur l'ACSO»	Favorable
2024-02	PPRE Brèche 2025-2029	Favorable
2024-03	«Mise en place d'un prélèvement en eau souterraine à Etouy»	Défavorable
2024-04	«Création d'une unité d'adoucissement sur le site de production de Bucamps»	Favorable
2024-05	«Construction d'immeubles d'habitation - rue Moustier Nogent-sur-Oise»	Favorable
2024-06	«Construction d'une unité de traitement de la dureté de l'eau sur la commune de Reuil sur Brèche»	Favorable avec réserves
2024-07	Reconstruction d'un magasin ALDI à Agnetz	Favorable
2024-08	«Reconstruction d'un pont routier à Villers Saint Paul»	Favorable
2024-09	Restauration de la continuité écologique Lessier	Favorable

Le SMBVB est animateur du CTEC de la Brèche. A ce titre, il est en charge de s'assurer de l'émergence des actions qui y sont inscrites et de faire un suivi régulier. Un comité de pilotage a ainsi été organisé le 1er février 2024 et le syndicat a poursuivi son rôle d'animation afin de suivre l'émergence des différents projets.

Le montant des travaux engagés en 2024 est de 1 487 000 euros TTC, dont 1 128 000 euros TTC subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Depuis le début du CTEC, en 2020, ce sont 9 457 000 euros TTC qui ont été investis, dont 6 880 400 euros TTC subventionnés par l'AESN. Ces 9 457 000 euros correspondent à 55.72% du montant de travaux prévus au contrat. Ce pourcentage atteint presque 75% sans le bilan de l'action de reconstruction de la station de La Neuville-en-Hez et de mise en place des réseaux.

L'année 2024 a été marquée par une forte réalisation de travaux en rivière et en zone humides presque 1 300 000 euros TTC, subventionnées à 75% par l'AESN, représentant ainsi 87% des investissements CTEC 2024.

A noter que ces données peuvent être incomplètes en raison de l'absence de remontée de certains partenaires.



Etat des engagements au 31/12/2024 par enjeu



Etudes

Le SMBVB a lancé et poursuit plusieurs études en vue de réaliser des travaux de restauration des cours d'eau.

Etude de la restauration de la continuité écologique au droit du moulin d'En-Bas à Etouy



Afin de mener à bien la phase PRO, des études géotechniques et environnementales ont été réalisées par le cabinet Fondasol.

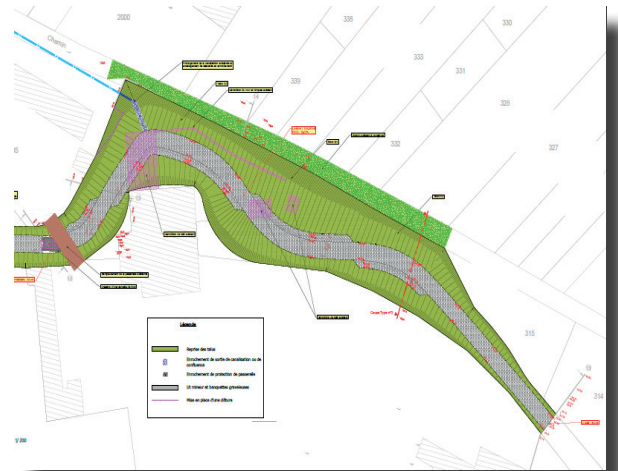
La géotechnie a permis de caractériser les fondations des ouvrages (bâtiments et ponts) présents à proximité du projet afin de les prendre en compte dans la dernière phase de l'étude menée par INGETEC.

L'étude environnementale a quant à elle révélé le passé industriel du site (usine de cartonnerie au 20ème siècle) et mis en évidence les nouvelles contraintes qui y sont liées.

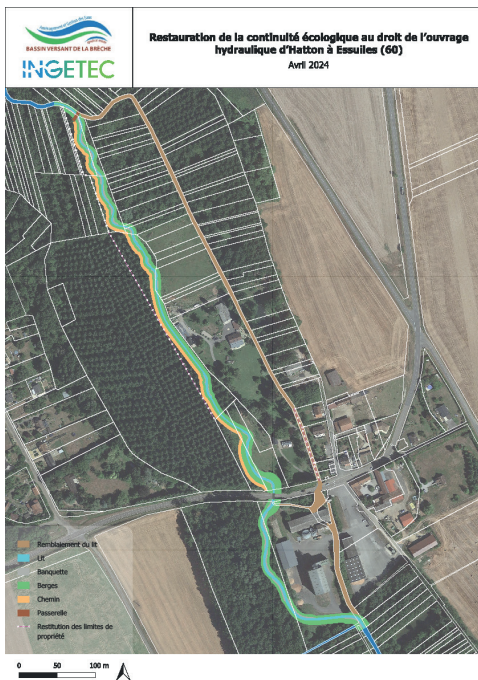
L'analyse des éléments apportés par le cabinet Fondasol a permis de proposer un projet de travaux consistant à reméandrer la Brèche dans un bras unique sur un linéaire de 150 mètres afin de retrouver une rivière la plus naturelle et diversifiée possible.

En accord avec les propriétaires et les partenaires techniques le profil en long, les profils en travers et les berges seront hétérogènes. De plus, les surfaces seront laissées en régénération naturelle : aucun semis ou plantation ne sera réalisé.

Le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau sera réalisé au cours du premier semestre 2025, ainsi que la sélection de l'entreprise qui aura en charge l'exécution des travaux. Ceux-ci sont prévus pour l'été 2025.



Etude de la restauration de la continuité écologique au droit de l'ouvrage de Hatton



Après une phase de contrôle et de reprise du projet par le bureau d'études INGETEC, l'année 2024 a vu la réalisation de la phase de concertation des propriétaires concernés par le projet.

Cette étape importante a permis de prendre en compte les remarques et souhaits des riverains afin de les intégrer au projet de travaux.

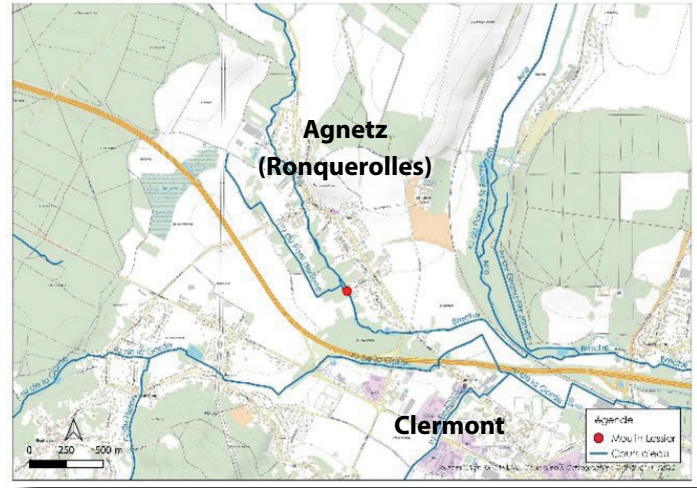


Ainsi, des échanges sont engagés avec 18 propriétaires riverains de la Brèche, afin d'obtenir l'autorisation de réaliser les travaux sur leur propriété. L'objectif pour l'année 2025 est de conventionner avec chacun d'eux, de réaliser les démarches réglementaires, afin d'entreprendre les travaux en 2026.

Etude de restauration de la continuité écologique au droit du moulin Lessier (Agnetz)

L'étude démarrée en 2023, s'est achevée fin 2024. Il s'agissait d'évaluer la faisabilité de la restauration de la continuité écologique au droit du moulin Lessier à Ronquerolles. C'est le Bureau d'études SOCAMA qui a mené l'étude et les travaux se feront en 2026. Ce délai s'explique par la nécessité de respecter les prescriptions des services de l'Etat concernant la prise en compte de la doctrine ERC.

La solution qui sera mise en œuvre consistera à créer un bras de contournement en se rapprochant du talweg de la Brèche. Un chenal secondaire permettra d'alimenter l'ancien cheminement de l'eau pour respecter le souhait de la propriétaire de l'ouvrage. L'aspect paysager sera conservé tout en aménageant le chenal pour permettre le transit de 10% du module. La continuité sera rétablie dans les deux bras.

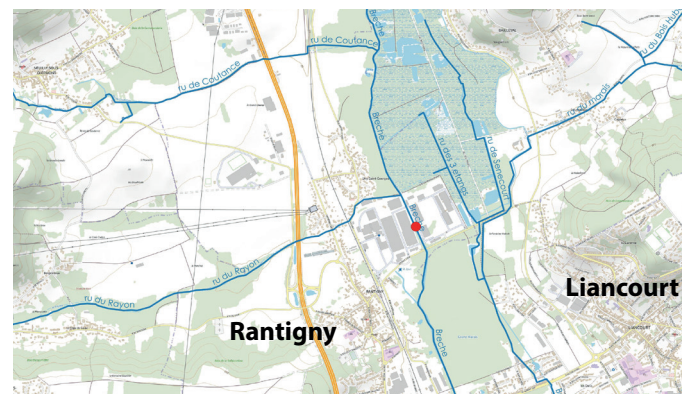


Pour rappel, le moulin a été construit avant 1373, il n'a plus d'usage et, le manque d'entretien associé à une dégradation localisée des berges a permis la création d'un bras de contournement. Le montant de l'étude s'élève à 49 854 € TTC. Elle est financée à 80% par l'Agence de l'eau et le FEDER finance les 20% restant.

Etude de restauration de la continuité écologique au droit du barrage de Saint-Gobain

Fin 2022, le Centre de Recherche Isover Rantigny (CRIR) de Saint-Gobain, a sollicité le Syndicat pour un accompagnement afin d'atteindre ses objectifs environnementaux. Il souhaitait restaurer la continuité écologique au droit de son barrage tout en préservant le prélèvement ponctuel pour assurer sa défense incendie et pour alimenter son process pour la recherche.

Début 2023, c'est le bureau d'études SOGETI qui a été retenu pour la maîtrise d'oeuvre. En 2024, SOGETI a dû mettre en pause son travail pour attendre que le CRIR finalise de son côté son étude technico-économique. Cette étude devait faire émerger des solutions alternatives au prélèvement en rivière.



Cette étude s'est terminée et la décision du CRIR s'est portée sur le maintien de la prise d'eau en rivière. Les investigations de SOGETI sont arrivées en phase AVP. Le COTECH qui s'est tenu fin 2024 a fait émerger la nécessité de préciser la topographie du site afin de sécuriser les scénarii qui ont été retenus. Ceux-ci seront présentés durant le premier semestre 2025.

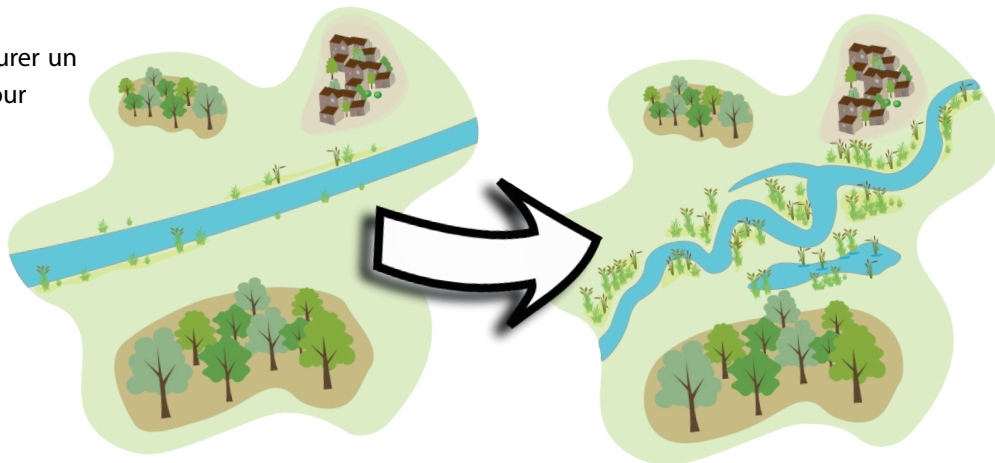
L'étude coûte 50 736 € TTC, elle est financée à 80% par l'Agence de l'Eau et 20% par le CRIR Isover.

Les reméandrages

Au cours des dernières décennies, les activités humaines, et notamment l'urbanisme, ont rendu les cours d'eau linéaires, impactant négativement ces derniers :

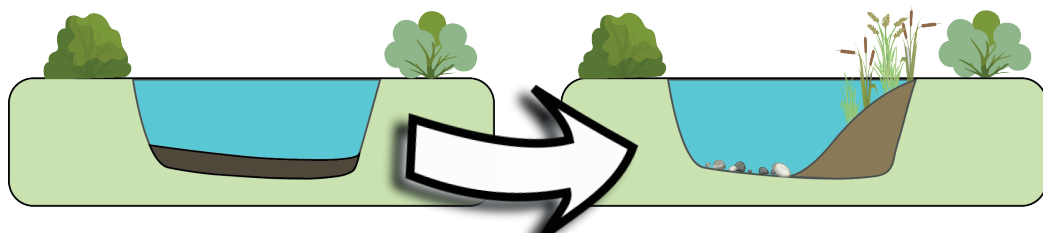
- Réduction de la vitesse (profil lentique) favorisant ainsi l'envasement et diminuant l'oxygénation des eaux
- Perte de microhabitats (ex : berge abrupte VS pente douce) et donc de zones de reproduction pour la faune.

Il est donc important de restaurer un maximum le cours d'eau pour lui permettre de retrouver un fonctionnement naturel. C'est aussi l'occasion de lui redonner ses formes d'origine d'où le reméandrage.



La restauration des berges

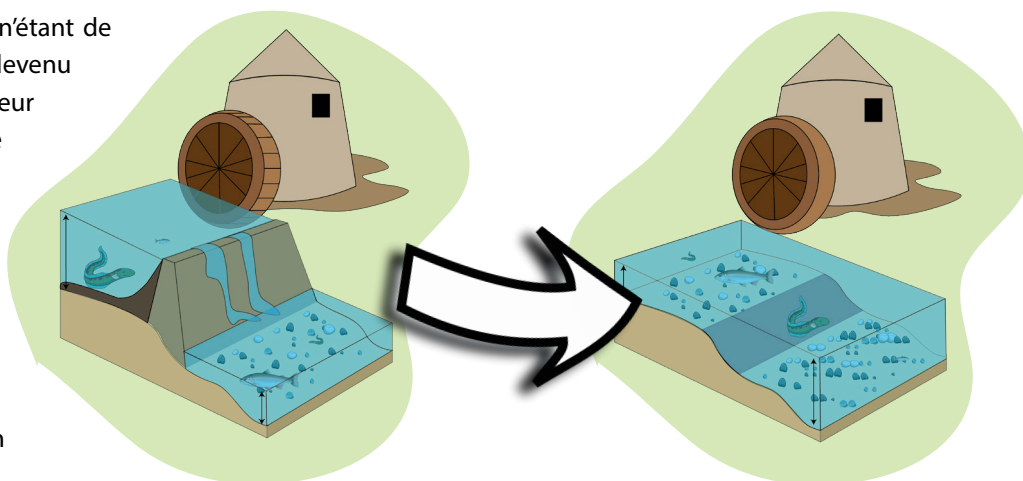
En complément de ces travaux de reméandrage, ou lorsque la réalisation de ces derniers n'est pas possible, des travaux de restauration de berge peuvent avoir lieu. Ces derniers permettent de réduire la largeur du lit, ce qui a pour effet d'augmenter la vitesse de circulation de l'eau et de diminuer ainsi l'envasement, ce qui favorise la réapparition des frayères. De plus, les berges douces mises en place vont être favorables au développement de la végétation, offrant d'une part des zones de refuges et de nourrissage à la faune et d'autre part permettant de stabiliser les berges. A noter que les ragondins sont moins susceptibles de creuser des galeries dans des berges en pentes douces.



Les effacements des seuils

Les seuils des moulins servent à maintenir un niveau d'eau suffisant pour permettre à la partie mobile du moulin de fonctionner en permanence, même lors des périodes d'étiage. Cependant, ces derniers sont souvent hauts de plus d'un mètre et empêchent le passage de la majeure partie des poissons. De plus, ils bloquent les sédiments qui devraient normalement être dirigés vers l'aval et entraînent l'envasement à l'amont des ouvrages.

La majeure partie des moulins n'étant de nos jours plus utilisée, il est alors devenu inutile de garder ces seuils. Leur effacement permet donc de faire circuler à nouveau librement la faune et les sédiments. Ces aménagements sont associés à la diminution de la hauteur d'eau en amont des ouvrages, mais cela ne signifie pas que la rivière s'assèche, elle retrouve simplement son fonctionnement naturel.



Travaux des restauration

Tavaux de restauration des berges sur la Brèche en amont du moulin de Ramecourt (Agnetz)

En 2023, le seuil du moulin de Ramecourt avait été effacé puisque, à l'image d'un barrage, ce seuil créait une retenue d'eau en amont qui favorisait l'envasement de la rivière. De plus, en raison de sa hauteur, les poissons en aval ne pouvaient pas remonter le courant. Suite à son effacement, la circulation des poissons et des sédiments a été restaurée et la retenue d'eau a disparu, entraînant une baisse de 40cm du niveau d'eau sur 1000 mètres en amont de l'ancienne chute. Cette baisse a fait ressortir des banquettes de limon, favorables à l'installation d'une végétation héliophyte intéressante pour la biodiversité piscicole et a permis d'améliorer le fonctionnement hydromorphologique de la rivière, en redynamisant les écoulements, permettant l'autocurage du lit mineur. Ce principe de restauration est introduit par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

Il s'agit de permettre le transit des sédiments et des poissons pour favoriser l'atteinte du bon état hydromorphologique du cours d'eau.



La Brèche en amont du seuil du moulin de Ramecourt : lit trop large et trop profond avec une vitesse faible entraînant l'envasement.



La Brèche après les travaux : niveau plus bas, favorisant l'apparition de banquettes, moins large, avec plus de courant favorisant ainsi l'autocurage

Avant d'entreprendre des travaux de finition, le SMBVB a attendu 1 an afin de permettre au cours d'eau de s'équilibrer. En août 2024, les berges au droit du Lavoir de Ramecourt, en amont de l'ancien seuil ont donc fait l'objet d'aménagements.

Ces travaux ont consisté à créer une banquette végétalisée en berge gauche (au niveau du lavoir) afin de réduire le lit du cours d'eau, favorisant davantage l'autocurage de ce dernier. Cet autocurage va permettre de diminuer l'envasement du lit et de faire ressortir des zones de frayères éventuelles.



Le lavoir, avant les travaux de finition. Lit encore large, berge abruptes, peu végétalisées.

Pour cela, un cordon d'enrochement a été mis en place dans la rivière, puis de la terre végétale a été disposée entre ce dernier et la berge. Un ensemencement de la banquette et de la berge a été réalisé, ainsi que des plantations d'héliophytes. Outre l'amélioration hydromorphologique de la rivière, les travaux ont permis de diversifier les habitats disponibles. Ainsi, les interstices des blocs dans le cours d'eau vont être favorables pour les poissons et la banquette humide va permettre le développement des plantes, insectes et oiseaux.



La lavoir après les travaux : largeur du lit réduite, berge en cours de végétalisation.

Travaux de la restauration de la continuité écologique de la Brèche au droit du moulin de Bailly Le Bel

Afin d'avoir un état initial avant travaux, des inventaires piscicoles ont été menés en 2022 sur le linéaire de cours d'eau concerné par le reméandrage.

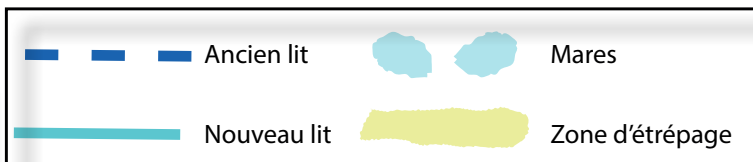
Une pêche électrique a donc été réalisée afin d'inventorier les poissons présents dans cette zone. Le nombre d'individus par espèce a été compté et les poissons ont été mesurés et pesés. D'autres pêches électriques sont prévues 1 an, 3 ans et 5 ans après les travaux afin d'évaluer l'impact du projet sur les populations.



L'étude de la restauration de la continuité écologique au droit du moulin de Bailly Le Bel a démarré en 2021 et s'est terminée fin 2023. La phase travaux s'est donc tenue durant le premier semestre 2024. L'entreprise SAS Da Cunha a été retenue pour réaliser les travaux d'un montant de 247 696,14 € TTC. Le suivi des travaux a été assuré par le bureau d'études INGETEC.

Les travaux ont débuté par le déboisement du site, puis la création du nouveau lit, ensuite l'étrépage d'une partie du site, et enfin le remblaiement partiel de l'ancien lit de la Brèche. Cela a permis la création de deux mares. A l'endroit de l'ancien lit a été créée une noue qui récolte désormais les eaux pluviales du site. Le choix du déboisement du site a été fait dans le cadre d'une restauration transversale comprenant la restauration du cours d'eau et de la zone humide annexe. Le nouveau lit mesure 425 mètres de long et il entonne la totalité du flux de la Brèche.

Ces travaux ont permis de libérer 7,63 km de cours d'eau. Ils ont été financés à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20% par le FEDER.



L'ancien lit n'a été que partiellement comblé. En son sein, deux zones ont été aménagées afin de créer des mares et ainsi favoriser le développement de la biodiversité comme les amphibiens ou les odonates.



Une zone d'étrépage a été créée afin de diversifier encore davantage les habitats. Celle-ci est inondée en période de hautes eaux et sèche en période d'étiage. Ces successions hydrologiques sont favorables au développement d'espèces végétales typiques des zones humides.

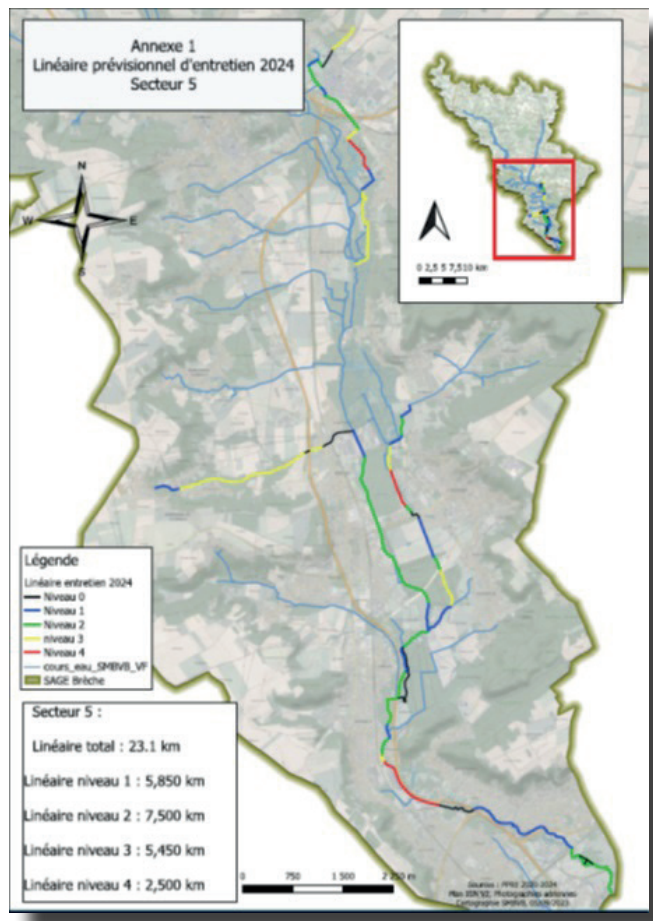
Travaux d'entretien des cours d'eau

Comme chaque année, l'entretien des cours d'eau a consisté principalement en la coupe des arbres dangereux et l'enlèvement des embâcles sur environ 20km. Ce fonctionnement permettait d'effectuer l'entretien de l'ensemble des cours d'eau du bassin en 5 ans.

L'entretien est à la charge des propriétaires du cours d'eau. Cependant, le SMBVB se substituait à ces derniers afin de maintenir et de restaurer le bon écoulement des eaux sur la Brèche et ses affluents.

La programmation 2024 du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) visait le secteur 5, soit la Brèche aval, la Béronnelle supérieure et inférieure, ainsi que le ru du Rayon.

C'est l'entreprise MVS Renaturation qui a effectué les travaux pour un montant de 84 498 € TTC. Cet entretien était financé à 40% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, 40 % par le Conseil Départemental de l'Oise et 20% sur fonds propres.



Avant les travaux d'entretien, ru du Rayon : un seuil naturel s'était formé et de nombreux débris d'arbres créaient un obstacle à l'écoulement.



Le ru du Rayon après les travaux : la largeur du lit a été réduite, augmentant ainsi la vitesse d'écoulement et limitant l'envasement de ce dernier.



Le bassin-versant de la Brèche est composé de 5 masses d'eau qui sont suivies pour l'évaluation nécessaire dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau qui imposait la reconquête de la bonne qualité de l'eau en Europe en 2015. Pour ce faire, chaque masse d'eau est monitorée à l'aide d'une ou plusieurs stations de suivi, soit un réseau de 7 stations sur le bassin-versant de la Brèche. L'Agence de l'eau se charge du suivi complet de 4 stations sur le bassin-versant, tandis que le SMBVB assure le suivi pour les 3 stations restantes avec un financement de 80% de l'Agence de l'eau. Les 20% restants sont pris en charge sur fonds propres. En 2024, le suivi du SMBVB a été assuré par le bureau d'études SEGI pour un montant de 11 210,06 € TTC. Les données mises à jour, sont consultables via le site www.seine-normandie.eaufrance.fr. La mise à disposition de l'évaluation se faisant à année n+1, l'évaluation 2024 sera disponible en 2025, tandis que celle de 2023 a été mise à disposition en 2024. Les rapports sont consultables sur le site Internet du Syndicat.

		Ru de la Garde	Béronnelle à Liancourt	Béronnelle à Breuil le Sec
2021	Physico-chimie	Moyen	Moyen	Moyen
	Hydrobiologie	Mauvais (IBD moyen)	Mauvais (IBD moyen)	Mauvais (IBD moyen)
	Etat écologique	Mauvais	Mauvais	Mauvais
		Ru de la Garde	Béronnelle à Liancourt	Béronnelle à Breuil le Sec
2022	Physico-chimie	Moyen	Moyen	Bon
	Hydrobiologie	Non analysé	Mauvais (IBD moyen)	Mauvais (IBD bon)
	Etat écologique	Indéterminé	Mauvais	Mauvais

Résultats du suivi qualité en 2021 et 2022

Suivi complémentaire

Pour améliorer la connaissance de l'état et du fonctionnement hydromorphologique du bassin-versant de la Brèche, un réseau complémentaire a été mis en place afin d'enrichir les données. Elles doivent permettre d'établir une image évolutive de l'état écologique du bassin-versant (en complément du suivi de la DCE). 2023 a été réservée à l'acquisition du matériel nécessaire pour le suivi en interne, toutefois, le suivi hydrobiologique (macro-invertébrés et diatomées) a démarré également. Le réseau déployé en 2024 comporte 13 stations qui permettent de produire des données concernant l'hydrobiologie (piscicole, macroinvertébrés et diatomées), les débits, l'hydromorphologie et des inventaires faune-flore. La programmation n'est pas uniforme pour optimiser le financement du réseau. L'investissement a coûté 37 597 € HT, financés à 80% par l'Agence, les 20% restants ont été apportés par le SMBVB.

Préparation PPRE 2025-2029

2024 a été la dernière année du premier cycle du PPRE du SMBVB, il a concerné l'intervalle 2020 - 2024. Pour le second cycle, la programmation s'est basée sur le diagnostic effectué en 2018. Il a été complété et ajusté pour quelques actions. Ce PPRE 2025-2029 a été soumis à l'approbation des services de l'Etat, il comporte 48 actions (hors RCE du Réseau d'Obstacles à l'Écoulement) qui pourront être mises en œuvre dès janvier 2025, l'arrêté préfectoral et la DIG correspondants étant acquis.

Les actions en zones humides

Etude et plan de gestion

Une étude faune, flore et habitats a démarré début 2023 sur la zone humide de Cambronne-lès-Clermont et de Mogneville. Réalisées toutes deux par le CPIE des Payse de l'Oise, sous maîtrise d'ouvrage du SMBVB, ces études ont eu pour but d'identifier les enjeux et les problématiques rencontrés sur ces sites afin de proposer un plan de gestion adapté.

Cambronne-lès-Clermont - marais d'Ars et de Vaux : Les résultats d'inventaires ont permis d'établir différents scénarios de gestion qui sont actuellement en réflexion. La version finale de ce plan de gestion a été validée début 2025.

Mogneville - Parc Chédeville : Les résultats d'inventaires ont permis d'établir un scénario de gestion adapté aux attentes des instances environnementales (OFB, DDT, AESN,...) tout en répondant aux besoins de la Communauté de communes du Liancourtois. Ce plan de gestion sera mis en oeuvre dans les années à venir.

Mise en oeuvre

Des études faune, flore et habitats ont également été réalisées pour les communes de Montreuil-sur-Brèche, Fitz-James, Clermont, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Bailleval, Rantigny, Liancourt et Nogent-sur-Oise. Ces dernières ont abouti à des plans de gestion, validés par les instances environnementales et les élus locaux. Ces plans de gestion ont commencé à être mis en oeuvre en 2022 (pour Montreuil-sur-Brèche, Clermont et Fitz-James) et en 2023 pour les autres communes. Ces travaux, conséquents et onéreux, ne peuvent être finalisés en une seule fois. Plusieurs tranches de projets doivent donc être réalisées à la suite, sur une durée totale de 10 ans.

En 2024, ce sont donc 8 communes qui ont décidé de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SMBVB afin que ce dernier réalise ces plans de gestion. Les objectifs majeurs de cette gestion sont la préservation des sites, l'amélioration de la biodiversité grâce à la diversification des habitats ainsi que l'accueil et la sensibilisation du public. Au total, ce sont plus de 400 000 euros TTC qui ont été investis pour préserver ces sites naturels uniques et en danger. Ces projets sont financés par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, par les communes elles-mêmes et par le département de l'Oise.

Typologie d'aménagement

Ouverture de prairie :

Le fait de garder certaines parcelles ouvertes grâce à de la fauche ou du pâturage permet de diversifier les habitats et de favoriser le retour d'espèces variées.

Création de sentiers pédagogiques :

Les nouveaux sentiers en copeaux permettent de découvrir les marais, les panneaux pédagogiques mis en place permettent de mieux connaître la zone humide : intérêt et fragilité notamment.

Coupe des peupleraies :

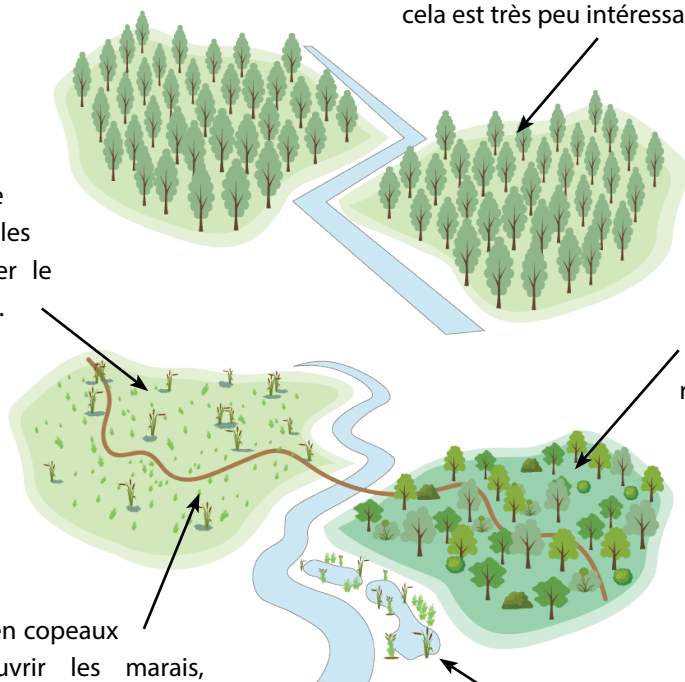
Les arbres dans ces parcelles sont tous du même âge et de la même espèce. Au niveau de la biodiversité, cela est très peu intéressant.

Régénération naturelle :

Les graines présentes naturellement dans le sol recommencent à pousser afin d'obtenir un boisement avec une diversité d'espèces.

Terrassement de mares :

Ces nouveaux habitats abritent une faune et une flore très riches parmi lesquelles on compte : les amphibiens, les libellules, les oiseaux, ...



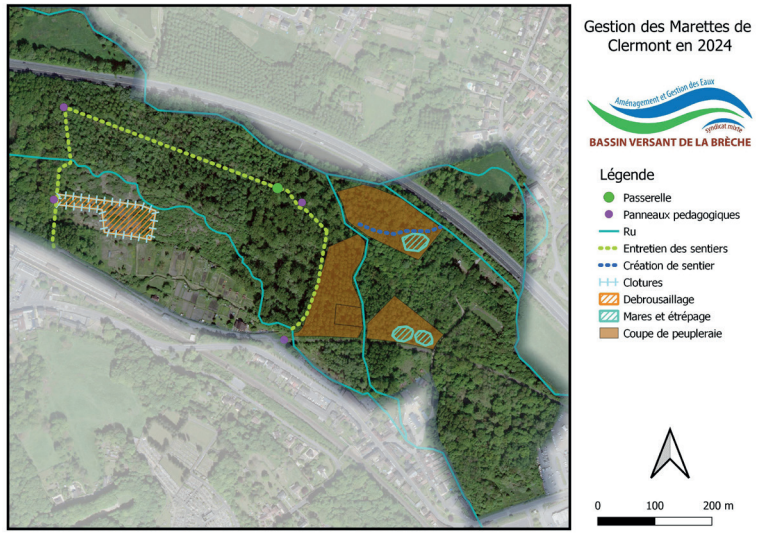
Restauration des zones humides à Clermont

En 2022, la 1ère et la 2ème tranche du plan de gestion des zones humides de Clermont ont eu lieu avec notamment le débroussaillage d'une parcelle boisée, le terrassement de 2 mares et d'une zone d'étrépage ainsi que l'ouverture d'un sentier de randonnée.

Ces travaux, d'un montant de 50 000 euros TTC ont été financés à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20% par la commune de Clermont.

En 2024, pour la réalisation de la 3ème tranche de gestion, ce sont 3 parcelles de peupliers, d'une surface totale de 3,5 hectares qui ont été coupées, 2 mares avec zone d'étrépage qui ont été terrassées, une prairie pâturée de 6500 m² qui a été ouverte, 1400 mètres de chemins qui ont été créés ou entretenus, 4 panneaux pédagogiques installés et 1 passerelle mise en place.

Cette 3ème tranche de gestion a coûté 130 000 euros TTC. Elle a été financée à hauteur de 100 000 euros par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, 26 000 euros par la commune de Clermont et 4 000 euros par le Département de l'Oise.



La coupe des peupliers a pour but de laisser à la banque de graines du sol le soin de faire revenir une végétation plus diversifiée, avec notamment le retour d'espèces comme l'aulne, le saule, le frêne, le sureau, ...

Cela permet également de creuser des mares et des zones d'étrépages qui permettront de faire revenir des espèces faunistiques et floristiques plus adaptées aux milieux humides.



Lors des travaux de 2022, les lycéens du LPA d'Airion avaient créé une passerelle temporaire.

Cependant, cette dernière, commençant à devenir dangereuse, a été remplacée par une passerelle plus sécurisée, en bois de chêne, naturellement imputrescible.



Les mares creusées en 2022 ont mis 2 ans pour se végétaliser complètement. Elles ont ainsi, au printemps 2024, accueilli leurs premiers oeufs de grenouilles. De plus, de nombreuses espèces d'odonates (libellules et demoiselles) se servent de ces mares comme lieu de chasse et de reproduction.

Restauration des zones humides à Breuil-le-Vert

En 2023, la 1ère tranche du plan de gestion des zones humides communales de Breuil-le-Vert a consisté en la coupe de 1,5 ha de taillis et en la création d'une mare qui, au vu du retard du chantier, a été terrassée en 2024.

Ce projet, d'un montant de 20 000 euros TTC a été financé à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20% par la commune de Breuil-le-Vert.

En 2024, une zone de près de 9 000 m² de taillis se trouvant sous la ligne RTE a également été réouverte et une 2ème mare y a été creusée. Courant janvier 2025, il est prévu de créer des sentiers en copeaux et de mettre en place des panneaux pédagogiques.

Cette 2ème tranche de gestion, d'un montant de 54 000 euros TTC, a été financée à 77% par l'AESN, 20% par la commune et 3% par le Département.



Gestion des ZH de la commune de Breuil-le-Vert en 2023 et 2024



- Légende**
- Panneaux pédagogiques
 - Création de sentier
 - Mare et étrépage
 - Débroussaillage 2024
 - Débroussaillage 2023
 - Ouverture de milieu - Airion
 - Ouverture de milieu - ETS



Sources : IGN, SMBVB 2024
Réalisation : SMBVB 11/24



La mare de la 1ère tranche de travaux (2023) a été creusée mi-juillet 2024. En effet, l'automne pluvieux et le fort taux d'humidité dans le sol ont entraîné un retard dans le chantier.

A peine 4 mois après (mi-novembre) la mare s'est déjà bien végétalisée, avec notamment la présence d'une communauté importante de joncs. Un nombre important de libellules et de demoiselles a également été observé durant la saison estivale.



Une ligne électrique passe en plein milieu du site, sous cette dernière, un taillis d'aubépine et de noisetier se développait. Ces arbustes ont été coupés afin de laisser place à la roselière, bien plus intéressante d'un point de vue biodiversité. Une mare a également été terrassée et des hybernaculum ont été mis en place afin de créer des micros habitats.

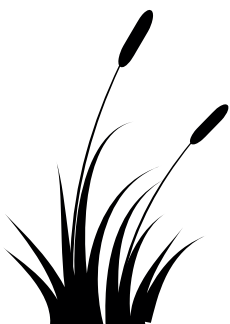


Début 2025, 750 mètres de sentiers ont été créés, répartis sur 2 zones.

La première partie du sentier se trouve au sud du site, proche du ru de Giencourt. Ce sentier fait le tour de la nouvelle mare.

La deuxième partie longe la Brèche, depuis la passerelle menant à Breuil-le-Sec jusqu'au sud de la peupleraie.

En 2025, une passerelle sera mise en place sur le ru de Giencourt afin d'assurer la continuité du sentier.



Restauration des zones humides à Breuil-le-Sec

A Breuil-le-Sec, la tranche 1 des travaux de 2023 a consisté majoritairement en la coupe d'une parcelle de peupliers et d'arbres dangereux à l'intérieur des Fascines.

En 2024, la tranche 2 a quant à elle consisté à creuser une mare dans cette ancienne peupleraie ainsi qu'à débroussailler 50% de la cressonnière.

Concernant le fonctionnement hydrologique du marais, les étangs des Fascines ont été déconnectés de la Brèche et de la Béronnelle grâce à des seuils et des batardeaux.

Pour ce qui est de l'accueil du public, les sentiers créés en 2023 ont été entretenus, de nouveaux sentiers ont été créés et des panneaux pédagogiques ont été mis en place.

Ces travaux, d'un montant de 35 238 € TTC, ont été financés à 59% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à 5% par le Conseil Départemental de l'Oise et à 36% par la commune.



Gestion des zones humides communales de Breuil-le-Sec en 2024



Légende

- Batardeau
- Seuil
- ◆ Echelle limnimétrique

Sentiers 2024

- Création
- Débroussaillage
- Repaillage

- Fauche de Cressonnière
- Mare et etrepage
- Régénération naturelle
- Cours d'eau

0 60 120 m

Sources : IGN, SMBVB 2024
Réalisation : SMBVB 11/24



Une mare a été créée dans l'ancienne peupleraie. Cette dernière a pour objectif de diversifier les espèces végétales et animales du site. Elle présente un profil peu profond avec des berges en pentes douces, favorisant le développement de la végétation.

Une cressonnière se trouve sur le site. Cette dernière est très intéressante pour la biodiversité mais elle a tendance à s'embroussailler trop vite depuis l'arrêt de l'exploitation. Ainsi 50% de la zone a été réouverte cette année, laissant les 50% intacts pour permettre à la faune de s'y réfugier.



Deux panneaux pédagogiques ont été installés : un proche de la cressonnière et l'autre proche de l'ancienne peupleraie. Le but est de présenter aux promeneurs les différents habitats et d'expliquer la gestion qui y est faite.



Afin de permettre aux promeneurs d'aller et venir sur le site, des sentiers en copeaux ont été mis en place.

Restauration des zones humides à Bailleval

En 2023, les travaux de la 1ère tranche du plan de gestion des zones humides de Bailleval ont majoritairement consisté en la coupe de presque 10 ha de peupliers.

Cette 1ère tranche de travaux 2023 s'est terminée en 2024 avec la création d'un sentier de 1.3 km fait à partir des broyats de peupliers coupés l'année précédente.

Deux passerelles ont été installées afin d'assurer la continuité du sentier dans la zone humide de Rantigny. Enfin, 2 panneaux et 8 pupitres pédagogiques ont été mis en place sur la zone pour présenter le site et sa gestion aux promeneurs.

La tranche 2 des travaux, commencée en juin 2024, a consisté en la création de 2 mares et en l'ouverture de 2,5 ha de boisement. Le but est de diversifier les habitats de la zone et de permettre le développement d'un plus grand nombre d'espèces, notamment en termes d'amphibiens, d'odonates (libellules et demoiselles) ou d'oiseaux. Il est également prévu d'installer 2 panneaux pédagogiques supplémentaires.

Ces travaux, d'un montant de 48 000 € TTC en 2024, et ont été financés à 70% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, 6% par le département de l'Oise, et à 24% par la commune de Bailleval.



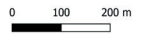
Gestion des zones humide de Bailleval en 2023 et 2024



- Légende
- Passerelles
 - Panneaux
 - Pupitres
 - Ru
 - Création de sentier
 - Coupe de peupleraie en 2023
 - Débroussaillage
 - Création de mare en 2024



Sources : IGN, SMBVB 2024
Réalisation : SMBVB 11/24



Mise en place de 2 passerelles légères et création d'un sentier de 1,3 km en copeaux de bois afin de permettre la circulation piétonne entre Bailleval et Rantigny.

Mise en place de 8 pupitres et de panneaux pédagogiques.



Coupe de 2,5 ha de boisement dans le but de favoriser le retour d'une végétation arbustive plus diversifiée : aulnes, saules, frênes, sureaux, ...



Création d'une mare et d'une zone d'étrépage afin de favoriser le développement de flore hydrophile et héliophyte et de leur faune adaptée.



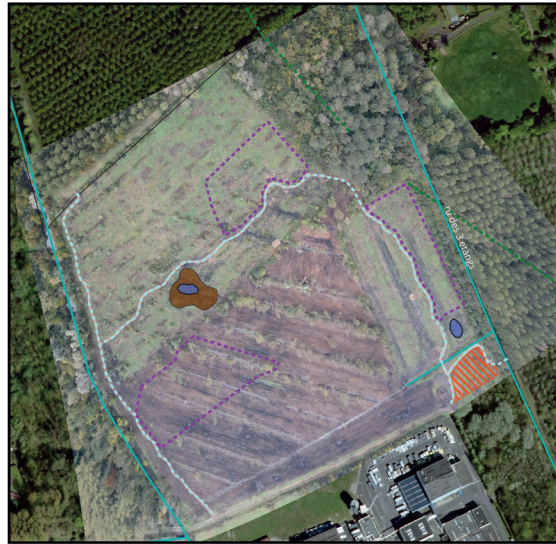
Restauration des zones humides à Rantigny

En 2023, les zones humides de Rantigny ont fait l'objet d'un plan de gestion complet. En effet, la commune a pris l'initiative de réaliser la quasi-totalité des travaux en une seule fois afin de ne pas déranger les habitats les années suivantes.

En 2024, il restait alors la mise en place de clôtures, le but étant de commencer le pâturage au printemps 2025.

L'entretien des sentiers et la lutte contre le buddléia (espèce exotique envahissante) ont également été réalisés.

Ces travaux, d'un montant de 65 000 € TTC en 2024, ont été financés à 66% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et à 34% par la commune.



Gestion des zones humides de Rantigny en 2024

BASSIN VERSANT DE LA BRÈCHE

Légende

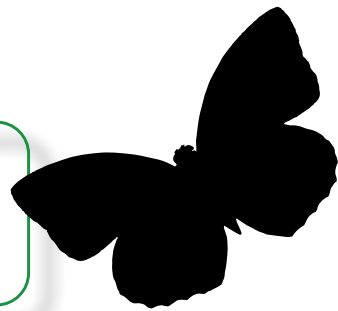
- Ru
- Cloture
- Sentier 2023
- Mares
- Etrépage
- Fauche de la mégaphorbiaie

0 50 100 m

Sources : IGN, SMBVB 2024
Réalisation : SMBVB 11/24

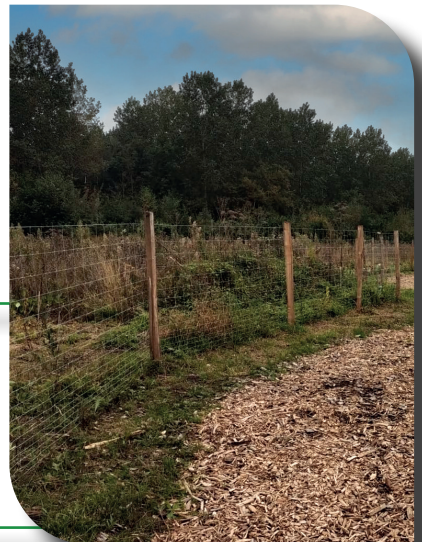


2023 : Création d'une mare et d'une zone d'étrépage afin de favoriser le développement de flore hydrophile et hélophyte et de leur faune adaptée.



En 2023, 1100 mètres de sentiers de copeaux ont été créés. Ces derniers ont fait l'objet d'un entretien en 2024 et d'un apport de copeaux supplémentaire. Des panneaux pédagogiques ont également été mis en place afin de sensibiliser les promeneurs à la vie du marais.

En 2024, 3 enclos ont été créés afin de permettre le pâturage de ces zones par des moutons d'Ouessant et Shropshire à partir de 2025. Ce pâturage permettra de garder la zone partiellement ouverte tout en préservant les plantations.



Restauration des zones humides à Liancourt

En 2023, la tranche 1 des travaux a consisté en la coupe d'une surface de 1,25 ha de bois afin de retrouver une zone ouverte, plus intéressante pour la biodiversité.

En 2024, la tranche 2 a consisté en la coupe d'arbres dangereux, à la création d'une mare et à l'éclaircissement du sous-bois.

Cette 2ème tranche des travaux a coûté 28 000 euros TTC et a été financée à 53% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 47% par la commune de Liancourt.



Gestion des zones humides de Liancourt en 2024



Légende

- Ru
- Mares et étrépage
- Abatage de sécurité
- Coupe de la strate arbustive



0 60 120 m

Deux rangées de peupliers devenus dangereux, puisque penchées vers le chemin des marais, ont été coupées. Cela correspond à une largeur de 21m de large sur 340 m de long, soit près de 7200 m².



Une mare avec zone d'étrépage a également été creusée afin de créer des micro-habitats pour la faune et la flore aquatiques ou semi-aquatiques.



La strate arbustive d'une partie du boisement a été coupée, laissant les arbres en place, afin d'apporter de la lumière au sous-bois.



Restauration des zones humides à Nogent-sur-Oise

Le marais Monroy est une zone boisée humide, accueillant les anciens lits de la petite Brèche et de la Grande Brèche. Suite à un inventaire naturaliste réalisé par le bureau d'étude Biotope en 2018, le SMBVB a proposé un plan de gestion à la commune de Nogent-sur-Oise qui l'a accepté, déléguant la maîtrise d'ouvrage des travaux au SMBVB.

La 1ère phase de travaux a eu lieu en 2023, pour un montant de 138 000 euros. Elle a notamment eu pour objectif de terrasser 3 mares, de créer un sentier de randonnée, de mettre en place 7 panneaux pédagogiques et de clôturer le site afin d'éviter les apports de déchets sauvages. La 2ème phase des travaux a quant à elle eu lieu en 2024 pour un montant de 28 000 euros.

L'ensemble de ces travaux ont été financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et 20% par la commune.

Les travaux 2024 ont eu pour but d'entretenir les 1,3 km de sentier créés l'année précédente, de sécuriser la zone via la coupe d'arbres dangereux (vieux, morts, malades, penchés ...) ainsi que d'ouvrir une prairie de pâturage via un débroussaillage et la pose de clôture, le but étant de diversifier les habitats de la zone. L'inauguration officielle de ce site au public est prévue le 30 mai 2025.



Aménagement et gestion de la zone humide de Nogent en 2024.



Légende

- La Brèche
- - - Création de sentier
- - - Entretien de sentier
- Entretien des plantations
- - - Clôture pour pâturage
- Abattage du taillis



La mare la plus à l'Ouest est la plus lumineuse. C'est l'une des raisons pour laquelle la végétation hydrophile et héliophyte s'y est davantage développée. On y trouve ainsi du jonc, du carex, du plantain aquatique et, plus loin, de la phragmite (roseau).



Un grand nombre de têtards y ont été aperçus durant l'été 2024, à peine 9 mois après sa création, ainsi que de nombreuses espèces d'insectes aquatiques (notonecte, dytique, ...) et quelques tritons.

La mare la plus à l'Est est la plus forestière et donc la plus sombre et la plus fraîche. Ceci explique la très faible végétalisation de ses berges.

Ce type de mare est très utile pour la macro-faune forestière (oiseaux, écureuil, chevreuil, sanglier, ...) puisque ces derniers viennent s'y abreuver et s'y déparasiter.



Accompagnement administratif pour la création de zones de préemption

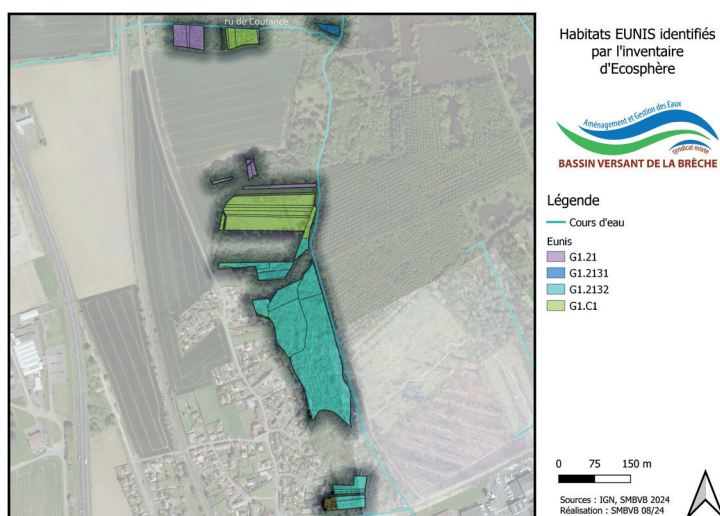
Le département a le droit de préemption sur les Espaces Naturels Sensibles. C'est-à-dire que lorsqu'une parcelle est en vente, il a le droit d'acheter cette dernière en priorité. Il peut déléguer ce droit de préemption aux communes, sous réserve que ces dernières aient pour objectif de réaliser un projet de gestion écologique cohérent sur ces sites.

C'est le cas ici pour les communes de Clermont, Breuil-le-Sec, Baillevall, Rantigny et Liancourt, qui, suite à des inventaires, ont commencé à réaliser des aménagements écologiques sur les zones humides en propriété communale.

Ces 5 communes ont donc demandé, via le SMBVB, à ce que ce droit de préemption leur soit délégué. Le dossier a été déposé en 2022 auprès du département, qui s'est déplacé sur site durant l'été 2023 afin d'étudier la cohérence d'un tel projet. Après un passage en commission mi-2024 celui-ci a été approuvé.

Accompagnement administratif pour l'acquisition de zones humides

Les travaux de restauration et de préservation des zones humides ne peuvent se faire que sur des parcelles publiques (communales ou inter-communales). Ainsi, de plus en plus de communes souhaitent acquérir des zones naturelles afin de les préserver.



Si en 2023, la commune de Breuil-le-Sec a fait l'objet d'un accompagnement par le SMBVB pour réaliser ce dossier d'achat, ça a été au tour de la commune de Rantigny en 2024. D'autres projets d'achats sont prévus en 2025 pour les communes de Baillevall, Laigneville et Airion.

Le SMBVB réalise le montage des dossiers de subvention pour le compte des communes auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN), qui peut financer ces achats à hauteur de 80%, les communes finançant, elles, le reste à charge de 20%.

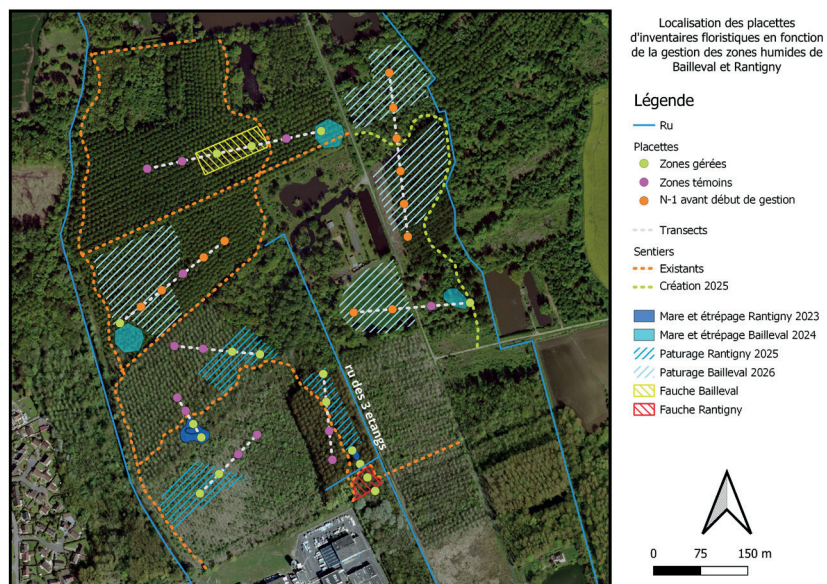
Inventaires

Les projets de gestion de zones humides sont élaborés suite à la réalisation d'inventaires faune, flore et habitats qui ont été réalisés par les bureaux d'études à la demande des communes et du SMBVB. En 2025, les communes d'Airion, de Nogent-sur-Oise et de Laigneville ont émis l'envie de faire réaliser ce type d'inventaire afin de mieux connaître les zones naturelles de leurs territoires.

Suivi

Afin d'évaluer les résultats des travaux mis en place dans le cadre des plans de gestions, des suivis sont nécessaires. En effet, chaque zone naturelle est différente et ce qui fonctionne ailleurs ne fonctionne pas forcément localement. Ainsi, dans le but de valider ou de modifier les différentes trajectoires de gestion, des suivis floristiques sont prévus en 2025 sur les 8 communes ayant déjà réalisé des aménagements

Ces inventaires et ces suivis sont financés à 80% par l'AESN. Pour les suivis, les 20% restants sont pris en charge par le SMBVB et, pour les inventaires, ce reste à charge est supporté par les communes.



Animations et sensibilisations

La sensibilisation aux milieux aquatiques passe par des opérations complémentaires et différentes en fonction des publics concernés : intervention auprès des riverains et des usagers des milieux aquatiques, des élus et leurs services techniques, des scolaires ou encore du grand public.

Réseaux

Le SMBVB est présent sur plusieurs réseaux afin de tenir informé le plus grand nombre de personnes :

Site internet : mis à jour régulièrement (www.smbvbreche.fr), il présente les différentes actions menées par le syndicat, aussi bien sur la GEMA que sur le SAGE, et propose en téléchargement différents documents techniques.

Facebook : créée en 2020, la page a touché et compte 528 followers, ce sont 38 de plus que l'année dernière. Il s'agit d'un public plus large que celui du site internet. Ce profil permet d'informer les internautes en temps réel des actualités et des actions du syndicat.

LinkedIn : créée en 2022, la page totalise 474 abonnés, soit 143 de plus que l'année dernière. Elle a comptabilisé 22 563 impressions et 501 réactions.

Grand public et élus

Intervention au festival Mozaïque à Nogent-sur-Oise

Le 28 septembre 2024. Le SMBVB était au festival Mozaïque, à Nogent-sur-Oise, afin de réaliser une présentation sur les intérêts des zones humides : régulation des crues, épuration des eaux, puits carbone, refuge de biodiversité, diminution des épisodes de canicules, ... Cette présentation était également l'occasion de présenter les aménagements qui ont été réalisés sur le marais Monroy.

Visite de la zone humide d'Airion

Le 19 avril 2024, le sénateur OUIZILLE, accompagné par M BESSET, attaché parlementaire et maire de Saint-Leu d'Esserent, sont venus visiter la zone humide d'Airion. Cette visite a fait suite à l'invitation de Mme DRETZ, maire d'Airion, et a eu pour objectif de présenter les travaux réalisés en 2022 et les projets d'aménagement prévus dans les prochaines années.

Travaux RCE - Formation hydromorphologie OFB

L'Office Français de la Biodiversité a sollicité l'intervention du Syndicat lors d'une formation sur la restauration hydromorphologique des cours d'eau. Il s'agissait de présenter aux stagiaires le principe des études et travaux passés et futurs. Durant un après-midi, l'ensemble s'est déplacé sur le bassin-versant pour visiter différents sites (Bailly Le Bel, Villers-Saint-Paul(travaux 2025) et Petit Fitz-James). Cela a été l'occasion d'un riche échange sur les difficultés que peuvent avoir d'autres territoires pour faire émerger des travaux comme ceux du Syndicat.

Visite de la zone humide de Rantigny

Le 26 septembre 2024, le SMBVB, en partenariat avec le CPIE de l'Oise, a organisé une visite de la zone humide de Rantigny. Le but de cette visite a été notamment de faire découvrir ou re-découvrir le site aux élus. Cette visite a également permis de présenter l'ensemble des travaux de restauration qui ont été menés depuis 2023 : coupe de peupleraie, terrassement de mare, création de sentiers, installation de panneaux pédagogiques, mise en place de passerelles de franchissement, ... Cet événement a également été l'occasion de parler de la future gestion du site, par pâturage notamment.



Participation au forum des métiers du lycée Agricole de l'Oise à Airion



Stand du SMBVB au forum des métiers d'Airion

Le 14 novembre 2024, le SMBVB a participé à la troisième édition du forum des métiers du lycée agricole d'Airion. Les élèves ont ainsi pu discuter avec les trois agents du syndicat des métiers en lien avec les milieux aquatiques et des différents parcours possibles pour y accéder. Le stand permettait également de découvrir les différentes espèces d'oiseaux, de plantes et de poissons typiques de notre région.

Interventions auprès des scolaires

L'ensemble des outils pédagogiques a été retravaillé en 2023 afin de pouvoir proposer des animations visuelles et complètes aux enfants du CP au CM2. Les thématiques abordées sont : les plantes, les oiseaux, les poissons, la mare, les habitats, les empreintes ainsi que le petit et le grand cycle de l'eau.

Cette année, notre animatrice s'est déplacée dans 11 écoles afin de réaliser ces ateliers pédagogiques, d'une durée d'une demi-journée. Les écoles qui en ont profité sont : Cambronne-lès-Clermont, Moustier-le-Froisy, Rantigny, Bailleval, Nourard-le-Franc, Clermont (écoles Viernot), Nogent-sur-Oise (école Jean Moulin et école Carnot), Essuiles, Abbeville-Saint-Lucien et Breuil-le-Sec.

L'ensemble des demandes d'animations n'a malheureusement pas pu être satisfait, illustrant une demande croissante des écoles pour les thématiques environnementales.



Intervention Terminal STAV Airion

Le 4 juin 2024, le SMBVB a présenté aux élèves de Terminale STAV le principe de ses interventions en rivière. Il s'agissait notamment de leur exposer les modalités d'évaluation des projets mis en œuvre à l'échelle du bassin-versant. Une première partie de l'intervention a consisté à leur présenter le cadre en vigueur pour évaluer la qualité des milieux. La classe s'est ensuite scindée en deux groupes et avec l'aide des enseignants, les élèves ont effectué quelques relevés dans le cadre des prochains travaux prévus en 2025 sur la Brèche à Villers-Saint-Paul.

Accueil d'un stagiaire

Du 21 au 31 octobre 2024, le SMBVB a accueilli un stagiaire de Terminale STAV du Lycée agricole d'Airion. Durant son stage, il a travaillé sur le projet de restauration de méandre et de restauration hydromorphologique de la Brèche à Villers-Saint-Paul (travaux prévus en 2025). Il s'agissait notamment de faire le lien avec l'intervention du SMBVB un peu plus tôt dans sa classe. Son stage était prévu sur 3 semaines, deux en 2024, puis la dernière en 2025.



Découverte du marais Monroy à Nogent-sur-Oise

Le 4 juin 2024, le SMBVB a emmené 2 classes dans le marais Monroy afin de leur faire découvrir la biodiversité locale. Au programme, une petite chasse au trésor afin de trouver des étiquettes, correspondant chacune à une espèce animale ou végétale que l'on peut trouver sur le site : jonc, triton, roseau, pic épeiche, ... les enfants ont découvert en jouant que de nombreuses espèces vivaient tout près de chez eux, et ce n'est pas la pluie qui les a arrêtés !

L'activité du SMBVB a fait l'objet de plusieurs articles dans les médias : Bonhomme Picard, Parisien, Courrier Picard. 2 reportages ont également été diffusés au journal télévisé de France3 Picardie, l'un sur la sécheresse en juillet 2023, l'autre sur les travaux de restauration de la continuité écologique au niveau du moulin de Ramecourt. Un reportage de Nogent-TV a également été fait concernant la gestion du marais Monroy à Nogent-sur-Oise : https://www.facebook.com/watch/?v=1519157902315158

CLERMONTOIS

L'avenir de la zone humide se concrétise

Les acteurs de la préservation de l'espace naturel situé sur plusieurs communes autour de Clermont se sont réunis pour un point d'étape, ce mardi 27 juin.



MAKIMO PIRET

Le travail de la zone à été conçu pour favoriser un écoulement.

Le Département a répertorié 258 espaces naturels sensibles (ENS) dans l'Oise. Des sites reconnus pour leur intérêt paysager, ayant la capacité d'accueillir du public tout en respectant la fragilité des milieux présents. À l'image des marais de Saucy, remarquable zone humide d'écologie, remarquable zone humide d'écologie, reconnue par le Département à acquis en gestion au sein du Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France.

« On a la même volonté de restaurer et requalifier nos zones humides. » Olivier Ferrera, maire et président du SMBVB

À dix kilomètres de là, le modèle municipal clermontois dépeint un développement durable mais également guide ce mardi 28 juin, l'objectif de faire visiter le marais de Clermont aux acteurs impliqués dans sa valorisation. Dépar-

tement, Conservatoire, Syndicat mixte du bassin versant de la Brèche (SMBVB) a fait commencer à discuter pour mettre en place une structure similaire à celle du Marais de Saucy, qui rassemblerait les marais de l'Oise, afin d'offrir un budget SMBVB, afin d'offrir un budget dédié pour l'entretien de ces zones humides», indique Serge Lambert.

LE RENDEZ-VOUS DU RI DE LA GARDE EST ACHÉVÉ. Celles-ci s'étendent à Fitz-James, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Bailleville, Liéroucourt et Rangigny en « interconnectées » souligne l'ingénieur Villenain, technicien Aménagement de la Brèche et D'ici la difficulté de rassembler et d'être d'accord sur les parties prenantes administratives. Du côté de Bailleville en tout cas, « on a la même volonté de restaurer et requalifier nos zones humides », ad- Olivier Ferrera, maire et président du SMBVB.

Son syndicat mixte intervient sur la rivière Brèche et ses affluents (Arêt, vu de la Garde, Béronne), ainsi que sur toutes les zones humides identifiées sur le territoire. À Clermont et Fitz-James, bassin. À Clermont et Fitz-James, bassin. À Clermont et Fitz-James, bassin.

LA NATURE REPREND PEU À PEU SES DROITS Des aménagements qui paient

Dans l'ancienne peupleraie, la faune et la flore s'installent peu à peu. En 2021, la commune d'Airion, le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche en a profité pour aménager une zone humide, subventionnée par l'Agence de l'Eau, pour permettre la suppression d'une peupleraie. Les travaux ont permis de créer un espace ouvert et de créer un marais naturel. Au printemps 2023, les résultats sont très prometteurs.

UNE BANQUE NATURELLE En abattant les peupliers et les démolissant, le SMBVB a permis à d'autres espèces d'arbres, typiques des zones humides, de s'installer, visant la biodiversité. En retirant des troncs d'arbres, de grosses pierres, toutes les espèces de plantes et d'insectes qui peuplent ces zones humides ont pu retrouver leur habitat. Les travaux ont permis de créer un espace ouvert et de créer un marais naturel. Au printemps 2023, les résultats sont très prometteurs.

Grâce à un travail conjoint entre le Syndicat et l'école, le projet a pu sensibiliser les habitants, qui font bien occulter.



DES TÊTARDS DANS LA ZONE HUMIDE

Depuis le premier jour du printemps, le SMBVB a constaté la présence de grenouilles dans l'une des trois zones créées. Villenain espère que collecter sera toujours en eau dans trois mois.

UNE MAIRIE IMPLIQUÉE Durant son mandat, Sandrine Bousla-Ober a accompagné le conseil municipal, qui avait travaillé avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour la mise en œuvre de la zone humide, véritablement à l'initiative de la commune d'Airion à également eu le plaisir de voir se tenir des fêtes durables entre l'école, la mairie et le lycée, tous investis dans ce projet. Un nouveau chantier de restauration a été lancé le 9 mai et les travaux de réhabilitation ont commencé.

Grâce à un travail conjoint entre le Syndicat et l'école, le projet a pu sensibiliser les habitants, qui font bien occulter.

Plateau Picard

QUELLES SOLUTIONS POUR L'EAU ? Les propositions de la Commission Locale de l'Eau

Sur demande de la préfète, les Commissions Locales de l'Eau (CLE) se sont réunies. Erwan Menvielle décrypte les propositions votées par la CLE de la Brèche le 5 avril.



Le directeur du SAGE explique qu'il est trop tard pour corriger la situation pour 2023 - On ne change pas nos mappes.

Malgré le retour des pluies, la situation en ce qui concerne le Plateau Picard est toujours critique. Erwan Menvielle, directeur du SAGE, a expliqué la situation de la région. Il a souligné que la situation est toujours critique et que les propositions de la CLE de la Brèche sont importantes.

Les différentes Commissions Locales de l'Eau (CLE) de la Région ont été réunies, un Comité de Suivi de la Restauration en Eau précède permettra d'exposer et de proposer. Comme le souligne Erwan Menvielle, les propositions de la CLE de la Brèche sont importantes et il est possible que d'autres CLE proposent des idées similaires. Le préfet, dans son plan eau, exprime la volonté de la Région de soutenir l'évolution du prix de l'eau selon le montant consenti.

CLIMAT | Selon l'Observatoire national des étages, l'eau ne coule plus dans la moitié des rivières et ruisseaux du département, entraînant des conséquences dramatiques pour la faune.

Un cours d'eau sur deux est à sec, « du jamais-vu »



Un phénomène qui frappe par sa précocité. Dès à présent, « dans l'Oise, selon l'Office français de la biodiversité (OFB), en charge des suivis du milieu aquatique. « C'est la première fois qu'un cours d'eau est à sec sur une telle étendue. Même si d'autres secteurs comme l'Artois, ou le sud de la Somme, ont déjà connu de telles situations, jamais vu de la rivière de la Brèche. Les cours d'eau qui sont à sec sont ceux qui sont les plus secs de la région. Les cours d'eau qui sont à sec sont ceux qui sont les plus secs de la région. Les cours d'eau qui sont à sec sont ceux qui sont les plus secs de la région.

À la Fédération des pêcheurs de la région, il est plus que certain que la situation est dramatique. Erwan Menvielle, directeur du SAGE, a expliqué la situation de la région. Il a souligné que la situation est toujours critique et que les propositions de la CLE de la Brèche sont importantes.



Sentier enneigé dans les Fascines à Breuil-le-Sec

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche



7 ter rue Henri Breuil
60 600 Clermont
03 44 50 19 65
contact@smbvbreche.fr
www.smbvbreche.fr



Rédaction : SMBVB 2024

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche

Mares forestières dans le marais Monroy à Nogent